



Au lancement des appels d’offres, le donneur d’ouvrage doit s’assurer de l’approbation de tous ses partenaires de projet et confirmer la disponibilité de son financement.

1

**1.2.3 Appels d’offres pour les travaux**

Afin d’atteindre les objectifs de transparence et d’équité dans l’attribution des contrats, le donneur d’ouvrage procède à des demande de soumissions au moyen d’un appel d’offres.

**\* Principales activités**

1- préparer les documents contractuels autres que les plans et devis :



-- avis de publication,



-- instructions aux soumissionnaires,





-- conditions générales...

2 - imprimer et vendre les documents,

3 - demander le permis de construction,

4 - répondre aux questions des soumissionnaires,

5 - préparer et émettre les plans de construction, etc...



Il y a d’autres activités qui sont secondaires et seront développées ultérieurement.

### Comprendre le processus d'appel d'offres



4

### Dépassement dans les résultats des soumissions

Comme les estimateurs, les professionnels et les concepteurs, aient validés le budget de soumission détaillé avant à la parution de l’appel d’offres, il est possible que le résultat des soumissions affiche des dépassements marquants, voire consistants.

Dans le cas de dépassement de coût (enveloppe allouée), il y a lieu de revoir certains documents en s’appuyant sur des arguments valable de la conjoncture de la période subséquente plus favorable.

Enfin, le coût des travaux est maintenant connu et approuvé. Le financement temporaire est confirmé et disponible pour couvrir les dépenses jusqu’à la livraison finale de l’ouvrage. Les partenaires ont données leur accord à la poursuite du processus de réalisation. Le donneur d’ouvrage peut donc procéder à l’octroi du contrat au soumissionnaire conforme et qui est validé selon les règlements en vigueur.

